



FRANC-TIREUR

BULLETIN D'INFORMATION DU SRA (SOLIDARITÉ RÉSISTANCE ANTIFA) / <http://solidarite.samizdat.net>

JUILLET 2009 - PRIX LIBRE

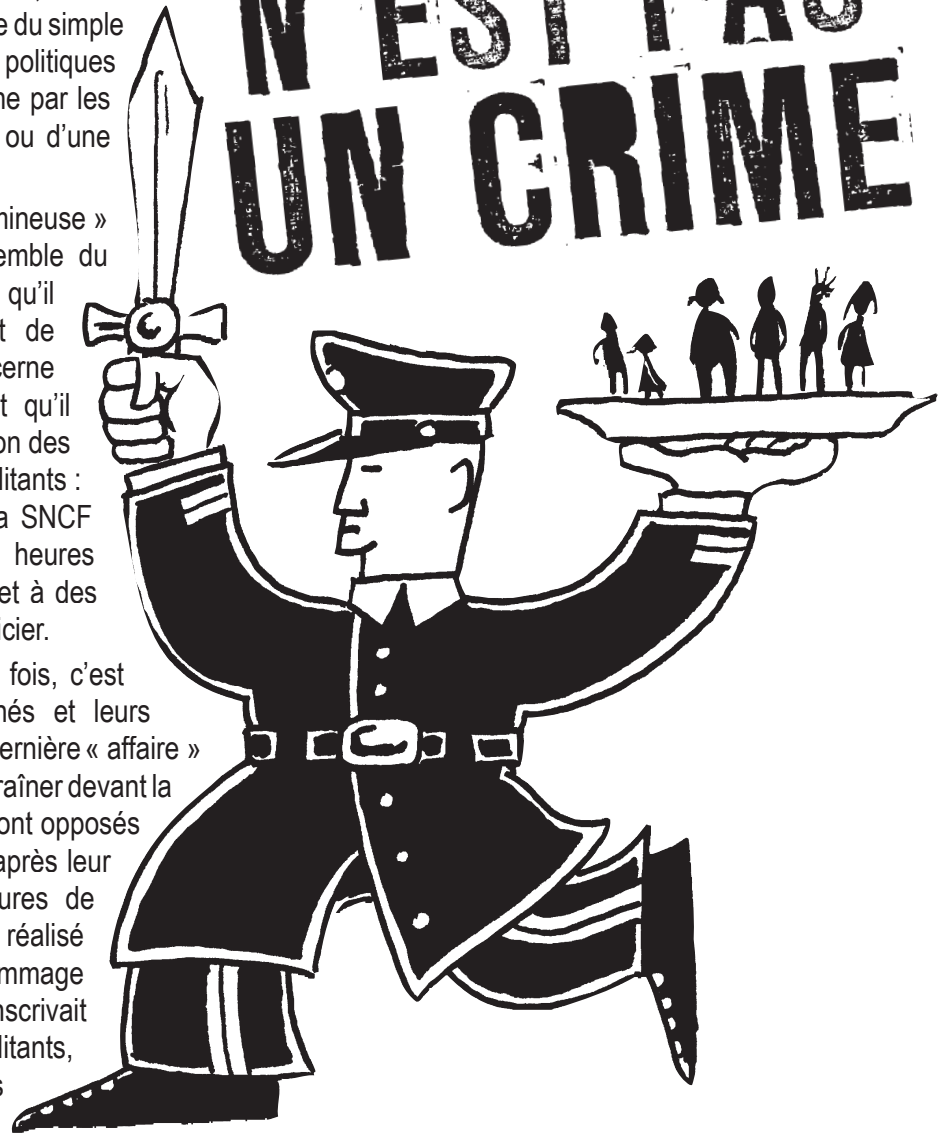
À l'heure où le gouvernement se transforme en critique de mode en interdisant et sanctionnant le port de la cagoule pendant les manifestations, on doit vraiment se demander s'il est encore possible de militer dans la France sarkozyste.

La presse regorge au quotidien d'exemples de l'arbitraire du pouvoir en ce qui concerne non seulement le « citoyen lambda » mais encore plus l'ensemble des militants politiques, syndicaux, associatifs, etc. Il semblerait bien qu'aujourd'hui ce qui relève du simple droit d'expression, de l'exercice de droits politiques et syndicaux est fortement battu en brèche par les obstacles qui y sont mis d'une manière ou d'une autre.

Il n'est qu'à voir l'augmentation « faramineuse » du nombre de gardes à vue sur l'ensemble du territoire (cf page 3) pour comprendre qu'il s'agit non seulement d'un mouvement de grande ampleur mais surtout qu'il concerne (et peut concerner) tout un chacun, et qu'il s'agit d'un mode de sanction et de limitation des droits qui va bien au delà des cercles militants : faire une blague par sms à propos de la SNCF peut directement conduire à quelques heures de cellule... véridique malheureusement et à des interrogatoires où se révèle l'arbitraire policier.

Mais ce qui frappe surtout à chaque fois, c'est la disproportion entre les faits reprochés et leurs conséquences policières et judiciaires : la dernière « affaire » suivie par le SRA en est un bon exemple. Traîner devant la justice des militants antifascistes qui se sont opposés à la tenue d'un meeting des Identitaires après leur avoir fait subir plusieurs dizaines d'heures de garde à vue et leur reprocher d'avoir « réalisé des inscriptions n'ayant entraîné qu'un dommage léger » frôlerait le ridicule... si cela ne s'inscrivait pas dans ce contexte de répression des militants, contexte que l'on connaît depuis plusieurs années.

MILITER N'EST PAS UN CRIME



Le SRA rappelle que face à l'acharnement policier et judiciaire, les militants ont des droits et qu'ils doivent (pouvoir) continuer à les exercer ; aussi, il appelle largement à venir soutenir les militants antifascistes inculpés qui passeront devant la 10^{ème} chambre le 1^{er} juillet à 9h au palais de justice de Paris.

TOUS EN GARDE À VUE ?

Le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy avait décidé de faire du nombre des gardes à vue un indicateur de réussite de la police. Comme Président de la République il a nommé une ministre

qui continue d'utiliser cet indicateur insensé (cf. son discours annuel de présentation des résultats du ministère de l'Intérieur). Or c'est la police qui décide ou non de mettre une personne en garde à vue, c'est-à-dire de la mettre en prison (enfermée derrière des barreaux) dans un commissariat. La présence de l'avocat n'est que très tardive et le parquet n'intervient que pour donner son accord pour la prolongation.

Alors que le nombre des gardes à vue a augmenté de 67 % (+225 000 entre 2001 et 2007), dans le même temps le nombre des personnes condamnées n'a pas augmenté, ce qui signifie que les mises en garde à vue massives n'ont en rien amélioré le nombre des condamnations et qu'en conséquence un nombre important de Français ont été mis en garde à vue sans avoir commis la moindre infraction.

La folle progression des gardes à vue inutiles devient un simple moyen d'affichage d'une fausse efficacité pour la police, un moyen de pression humiliant pour des citoyens qui peuvent se retrouver en garde à vue pour outrage à agent de la force publique après une simple contestation mal vécue par un policier irritable. Nous sommes tous susceptibles d'être mis en garde à vue à la moindre dénonciations calomnieuse. Il est plus que temps d'arrêter la folie des gardes à vue et d'exiger de la police qu'elle entende les personnes normalement sur convocation, ce qui devrait être la procédure normale et respectueuse des citoyens. Sans cela, d'autres drames se produiront et les Français auront, à juste raison, peur de leur police.



Extraits d'un texte publié sur le blog de Dominique Barella, ancien président de la formation parquet du Conseil supérieur de la magistrature, ancien président de l'Union syndicale des magistrats

<http://lajustice.blogs.liberation.fr/barella/2008/11/tous-en-garde-v.html>



Le collectif de soutien SRA (Solidarité Résistance Antifa) n'est historiquement ni un regroupement affinitaire, ni un groupe politique constitué. Collectif de soutien regroupant principalement des repré-

sentants de deux groupes politiques (le SCALP-REFLEX de Paris et la CNT) et quelques individus, le SRA s'est constitué en 1994 pour défendre des antifascistes allemands. L'idée était, autour d'une affaire particulière, de faire vivre la solidarité internationale antifasciste. Mais cet épisode ne constitue que la préhistoire du SRA, qui démarre réellement avec le soutien aux Francs-Tireurs Partisans, un groupe marseillais dont le principal animateur, Yves Peirat, avait organisé des actions offensives contre des locaux du Front national dans les années 1990. Lors de l'affaire FTP en 1999, des militants ont proposé de réactiver le collectif, qui s'est élargi à cette occasion. Le SRA mit alors en place un certain nombre d'outils : un bulletin (comme c'était déjà le cas du SRA 1994), du matériel d'infos (livre, tracts) et de propagande (t-shirts, affiches, cartes postales, compil). Tout au long de la procédure et pendant l'incarcération d'Yves, le SRA a connu une activité assez importante (manifs, concerts, débats...). Après, le SRA a participé à différentes autres campagnes de soutien. En raison d'une tendance lourde à la criminalisation de toute action de rue, il est à craindre que le SRA ait encore de beaux jours devant lui...

21^{er} rue Voltaire 75011 Paris

sra@samizdat.net • <http://solidarite.samizdat.net>

L'ENNEMI PUBLIC NUMÉRO UN EST INDÉLÉBILE !

Ne cherchez pas de jeux de mots mais plutôt une accumulation de charges :

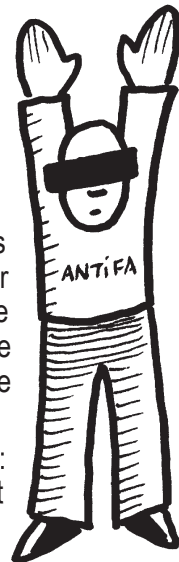
600 pages de dossier d'instruction, 4 mises en garde à vue (jusqu'à 36h), un mois d'écoutes téléphoniques, des dizaines de transcriptions de SMS, des menaces, des pressions, du chantage au placement des enfants...

Voilà ce qu'ont subi quatre personnes connues pour leur antifascisme actif, pour leur conviction publiquement exprimée que le racisme est un crime et que l'extrême droite est un danger qui doit toujours être pris au sérieux.

Après six mois d'enquête préliminaire : la révélation au tribunal. Ils répondront devant la 10^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris, mercredi 1^{er} juillet à 9h, de l'accusation de Tracé d'inscriptions sur un bâtiment ayant entraîné des dommages légers.

Soit on en rit.

Soit on vient s'informer sur place de ce qui ressemble à un procès sans autre crime que celui d'exercer une activité politique. Il est des circonstances où s'inquiéter des comportements policiers et judiciaires devient un devoir.



LE PORTABLE N'EST PAS L'AMI DU MILITANT

• Son répertoire en dit souvent beaucoup trop sur l'entourage militant, surtout si les flics peuvent / veulent relier celui ou celle qu'ils ont dans le collimateur à une autre personne dans le but de construire une accusation de réseau

soi-disant terroriste.

• Allumé ou éteint*, il active une borne à proximité de l'endroit où il se trouve... avec son propriétaire! Et les flics peuvent demander aux opérateurs une liste des appels émis ou reçus, avec, à chaque appel, l'adresse de la borne activée. Actuellement, les « services des obligations légales » de certains opérateurs se retrouvent avec 8000 requêtes policières en attente par jour ! Tout cela sera bientôt du passé, quand le ministère de l'Intérieur aura la possibilité de se brancher directement sur les réseaux de communications.

• Les SMS qu'on envoie peuvent être fort obligeamment transcrits et livrés à la police... même en cas de suspicion de délits mineurs.

• Quant aux transcriptions de communications orales, objet bien souvent de nos paranoïas, elles peuvent être effectuées sans problèmes par les flics dès lors qu'elles ne sont pas simultanées. Autrement dit, avec un ou deux jours de délai, le tour est joué !

Mais juste au cas où, la plupart des opérateurs les stockent plusieurs années... tout comme nos communications sur les lignes fixes.

* La meilleure preuve, c'est qu'une fois rallumé, il est toujours à l'heure, alors que si on lui enlève la batterie, il faut lui redonner l'heure.

